

Lognes, le 29 avril 2014

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014**

PRÉSENTS :

M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, Mme NKABA, Mme GENDRON, M. JICQUEL, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU,

ABSENTS :

Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Thierry CHENEAU

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte-rendu du conseil municipal en date du 11 avril 2014.

2. COMPTE ADMINISTRATIF – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 26 VOIX POUR (M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU).

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2013, annexé à la présente délibération.

3. COMPTE DE GESTION – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DÉCIDE d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 196 605,65 € et de maintenir en section de fonctionnement le solde soit 1 796 860,40 €,

ARRÊTE ainsi qu'il suit le résultat définitif de clôture de l'excédent 2013 après affectation de l'excédent :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS	DÉPENSES ou DÉFICITS	RECETTES ou EXCÉDENTS
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT		196 605,65		
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002				1 796 860,40

5. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

PREND ACTE du bilan comptable des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2013.

6. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU).

APPROUVE le Budget Primitif de l'exercice 2014 qui s'établit donc ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	25 190 247,00 €	25 190 247,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 277 879,16 €	7 277 879,16 €
TOTAL	32 468 126,16 €	32 468 126,16 €

7. TAUX D'IMPOSITION – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DÉCIDE de fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation : 17,15 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,28 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,27 %

8. INDEMNITE DE CONSEIL ET DE GESTION DU TRESORIER DE MARNE-LA-VALLEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'accorder l'indemnité de conseil et de gestion aux taux de 100% à Monsieur le Trésorier en exercice,

DIT que cette mesure est reconduite tacitement chaque année,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

9. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **6 CONTRE** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY, M. PHAM PHU).

DRESSE la liste des 16 contribuables titulaires et des 16 contribuables suppléants susceptibles d'être désignés membre de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires Titulaires :

Monsieur COMBOUÉ Guy	4, cours des Petites Ecuries
Madame MEN Mireille	6, allée du Marais
Monsieur CANTAYRE Patrick	7, grande allée de la Faisanderie
Madame FOUCAULT Ghislaine	1, allée des Châtaigniers - 77186 NOISIEL
Monsieur DELAMARE Christopher	14, boulevard Camille Saint Saëns
Monsieur ANSTETT François-Charles	8, rue Jehan Scarron
Monsieur HERBIET Bernard	3, cours des Petites Ecuries
Monsieur WARME William	4, allée de la Forêt

Monsieur LUGIN Roger	43, boulevard du Segrais
Monsieur MARCIANO Lucien	25, rue Gabriel
Madame YUSTE Danièle	3, cours des Petites Ecuries
Monsieur ROYO Hervé	4, allée Mansart
Monsieur AUDIN Guy	7, cours des Petites Ecuries
Monsieur PAULIN Gilbert	1, cours des Petites Ecuries
Monsieur BOUCHÉ Jean-Michel	7, place Louis Jouvet
Monsieur COTIN Michel	17, grande allée Hector Berlioz

Commissaires Suppléants :

Monsieur BAYLE Christophe	22, cours des Petites Ecuries
Monsieur LIGNINI Franco	1, passage Marivaux
Monsieur BIGER Jacques	8, allée du Marais
Monsieur POITTEVIN Jean-Michel	10, allée du Marais
Monsieur FERRE François	14, allée Boris Vian - 77186 NOISIEL
Monsieur DELAPORTE Patrice	8, hameau du Pin
Madame CAUDRON Bernadette	10, Villa des Bouleaux
Monsieur ALDEBERT Pierre	2, rue Jehan Scarron
Monsieur FOLLY Marc	18, passage de l'Echardonnette
Madame KELLOU Nadja	32, Bd Camille Saint Saëns
Monsieur COUTAREL Michel	13, rue du Bois de la Grange
Monsieur HAY Alain	14, rue de l'Aiguillon
Madame LANGLET Leone	14, grande allée de la Faisanderie
Madame NAMONT Chantal	31, rue du Bois de la Grange
Monsieur SOUCE SAVARY Achok	9, rue Jules Raimu
Monsieur DECOSTER Serge	68, rue de la Tour d'Auvergne

10. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DEUX TERRAINS SITUES RUE DE LA MAIRIE PARCELLE A 557 (POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section A n°557 pour partie, soit une superficie totale de 123 m², afin de pouvoir en envisager la cession,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE de prononcer la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section A n°557 pour partie, soit une superficie de 123 m²,

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

11. CESSION DE DEUX TERRAINS SITUES RUE DE LA MAIRIE PARCELLE A 557 (POUR PARTIE).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG), **5 ABSTENTIONS** (Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE la cession de l'emprise foncière constituée du lot A (parcelle A 557 pour partie), soit une superficie de 80 m², au profit de M. et Mme NIELLEZ David, pour un montant de 4 000 € nets vendeur, conforme à l'avis des Domaines,

DECIDE la cession de l'emprise foncière constituée du lot B (parcelle A 557 pour partie), soit une superficie de 43 m², au profit de M. et Mme GAMEIRO Carlos, pour un montant de 2 150 € nets vendeur, conforme à l'avis des Domaines,

PRECISE que le coût de réalisation des actes notariés sera à la charge des acquéreurs,

AUTORISE le Maire à signer l'acte authentique de cession.

12. CONVENTION D'OBJECTIF ET DE FINANCEMENT ENTRE LA COMMUNE DE LOGNES ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE la reconduction de la convention d'objectifs et de financement entre la commune de Lognes et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne pour le Relais Assistantes Maternelles,

APPROUVE l'ensemble des termes des conventions annexées à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer les conventions avec la Caisse des Allocations Familiales de Seine et Marne et toutes pièces relatives à cette affaire.

13. SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE d'octroyer, au titre de l'année 2014, au Centre Communal d'Action Sociale le montant de subvention de fonctionnement suivant : 63 000 €,

PRECISE que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2014.

14. VERSEMENT DE LA REDEVANCE AU F.O.N.J.E.P. – ANNEE 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY), **1 CONTRE** (M. PHAM PHU).

DECIDE de verser au F.O.N.J.E.P. une redevance de 73 337 euros au titre de l'année 2014.

AUTORISE le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget communal de 2014.

15. COMMUNICATIONS DU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 32 VOIX POUR (M. RICART, M. YUSTE, Mme MIGNON, Mme HOUSSOU, M. MASANET, Mme LEHMANN qui a donné pouvoir à Mme HOUSSOU, M. CHENEAU, Mme ZAHLAOUI, Mme TOSTAIN, M. MONCORGÉ, Mme COMBOUÉ qui a donné pouvoir à M. MEGE, M. LATOUILLE, Mme DUFOUR, Mme BOLLOT, M. MARTINEZ, M. MIGUEL qui a donné pouvoir à M. DELAUNAY, Mme NKABA, Mme STERN qui a donné pouvoir à M. CHENEAU, Mme GENDRON, M. JICQUEL, M. LUCAS qui a donné pouvoir à Mme TOSTAIN, M. DUONG qui a donné pouvoir à M. VILAVONG, Mme BEN HASSINE, Mme NANKIN, M. MEGE, M. DELAUNAY, M. VILAVONG, Mme LAURET, M. COPIN qui a donné pouvoir à Mme ANDRIEU, Mme ANDRIEU, M. CADET, M. PHOMNOUANSY),
1 CONTRE (M. PHAM PHU).

PREND ACTE des communications du Maire.

Décisions du Maire prises en vertu de la délégation prévue à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales		
N° D'ORDRE	DATE	OBJET
029/2014	14/02/2014	Mise à disposition de la SAAIS Mélina de six emplacements de parking au sous-sol du centre administratif du 20/02/14 au 03/03/14 puis du 16/04/14 au 28/04/14
039/2014	26/03/2014	MAPA relatif à la fourniture de produits sylvicoles, de végétaux et d'arbres de Noël – lot n°2 : Fourniture de végétaux – avec Société des pépinières Chatelain
053/2014	04/04/2014	Contrat pour la venue du camion Science Tour 15/4 et 16/4/14

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Michel RICART

Maire de Lognes